



Élections Municipales

Les dimanches 15 et 22 mars 2020, le bureau de vote situé à la Mairie (2 rue James Smales) sera ouvert de 8h à 18h sans interruption.

Pour faciliter la mission des membres du bureau de vote, pensez à vous munir de votre carte d'électeur et d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport ou tout autre document doté d'une photo). Les nouveaux électeurs recevront leur carte électorale dans leur boîte aux lettres, environ deux semaines avant le scrutin.

LE VOTE PAR PROCURATION

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur. Attention ! La personne doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune. Elle n'aura besoin d'aucun document pour voter à votre place.

Où établir une procuration ?

- Tribunal d'Instance
- Brigade de Gendarmerie
- Commissariat de Police

Quelles pièces fournir ?

- Formulaire à remplir sur place ou sur Internet (disponible sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr) ;
- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)

Faites votre procuration le plus tôt possible, des délais de traitement et d'acheminement sont à prévoir !

COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Munissez vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

- Par Internet sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr ;
- Par courrier déposé à la mairie contre récépissé ou par lettre recommandée ;
- En mairie (en personne ou en mandatant un tiers).

MODALITÉS DE VOTE

Pour cette élection, le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours. C'est à dire que les candidats à l'élection peuvent présenter des candidatures **isolées** ou **groupées**.

Vous devrez élire 15 conseillers municipaux pour la mandature 2020-2026. Le Maire et les Adjoints sont ensuite élus parmi les conseillers municipaux.

**** Infos à retenir pour que votre vote soit valable ****

VOUS POUVEZ :

- Choisir des candidats sur les différentes listes en présence (pratique appelée également le « panachage »). A ce titre, vous pouvez rayer ou ajouter des noms sur votre bulletin de vote dans la limite de 15 candidats ;

VOTRE VOTE SERA NUL DANS LES CAS SUIVANTS :

- Si vous votez pour un candidat non déclaré (la liste des candidats déclarés sera affichée dans le bureau de vote) ;
- Si vous faites figurer sur votre bulletin de vote des signes de reconnaissance ;
- Si votre bulletin de vote comporte des mentions injurieuses envers un ou plusieurs candidats.

VOS

DATES CLÉS

7

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION
SUR LES LISTES ÉLECTORALES
février 2020**



15 et 22

**1^{ER} ET 2^D TOURS DES
ÉLECTIONS MUNICIPALES
mars 2020**

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**

LE POINT SUR LA FACTURE D'EAU

Vous avez été nombreux à nous solliciter pour obtenir des précisions sur la facture d'eau, et mieux comprendre les différentes rubriques qui la compose. Certains d'entre-vous ont également constaté des variations du prix du m³ en comparant leurs factures.

La facture type présentée ci-dessous explicite les différentes rubriques et les organismes collecteurs.

Votre facture comprend plusieurs lignes de facturation qui correspondent à des périodes différentes :

- Une tarification jusqu'au 31 décembre 2018, avant la révision annuelle. Pour la part « collecte et traitement des eaux

usées », un distinguo est effectué à la date de l'entrée en vigueur du contrat de délégation de service public, soit le 13 octobre 2018.

- Pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019, le tarif révisé de l'année 2019 s'applique.
- Depuis le 1^{er} avril 2019, le conseil municipal a mis en place une nouvelle tarification pour rééquilibrer les budgets annexes de l'eau et l'assainissement. (+ 0.50 cts sur la part « collecte et traitement des eaux usées » et - 0.50 cts sur la part « eau »)

La répartition des volumes consommés selon les périodes implique que deux abonnés n'auront pas la même facture, selon qu'elles auront consommé plus ou moins pendant l'une ou l'autre des périodes. C'est ce phénomène qui entraîne une légère variation du prix unitaire moyen du m³ tel que présenté en première page de votre facture.

Votre facture d'eau décryptée

Prix de votre eau assainie au 1^{er} janvier 2019 : 5.65 € TTC / m³
(hors révisions annuelles)

Mode de calcul de votre consommation (estimation ou relevé)

Votre consommation réelle ou estimée en mètres cubes

Abonnement au service (part fixe)

Part variable, correspondant à votre consommation d'eau potable. Elle est perçue par le délégataire (VEOLIA) et la commune

votre référence : 11.720.001.10011701 19220

Compteur n°	Déterminé par	Date	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation	Volume consommé			
E09A159521	relevé	03.09.2019	1307	1139	168			168	
						volume (m ³)	prix unitaire	montant HT	taux de TVA
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement (part distributeur)								28,00	5,50 %
Consommation (part distributeur)									
DU 04/09/2018 AU 31/12/2018						58	0,5064	29,37	5,50 %
DU 01/01/2019 AU 31/03/2019						41	0,6011	24,65	5,50 %
DU 01/04/2019 AU 03/09/2019						71	0,5811	41,26	5,50 %
Consommation (part communale)									
DU 04/09/2018 AU 31/12/2018						58	1,0100	58,58	5,50 %
DU 01/01/2019 AU 31/03/2019						41	1,0100	41,41	5,50 %
DU 01/04/2019 AU 03/09/2019						71	0,5200	36,92	5,50 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)						168	0,0780	13,11	5,50 %
Sous-total HT								272,70	
COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Abonnement (part distributeur)								38,92	10,00 %
Consommation (part distributeur)									
DU 13/10/2018 AU 31/12/2018						37	1,3000	48,10	10,00 %
DU 01/01/2019 AU 31/03/2019						41	1,4238	58,38	10,00 %
DU 01/04/2019 AU 03/09/2019						71	1,4238	101,09	10,00 %
Consommation (part communale)									
DU 04/09/2018 AU 12/10/2018						19	1,0200	19,38	10,00 %
Consommation (part communale)									
DU 13/10/2018 AU 31/12/2018						37	1,0200	37,74	10,00 %
DU 01/01/2019 AU 31/03/2019						41	1,0200	41,82	10,00 %
DU 01/04/2019 AU 03/09/2019						71	1,5200	107,92	10,00 %
Sous-total HT								456,68	
ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau)									
Lutte contre la pollution						168	0,3800	63,84	5,50 %
Modernisation des réseaux de collecte						168	0,1850	31,08	10,00 %
Sous-total HT								94,92	
SITUATION DE VOTRE COMPTE									
Dédution prélèvements effectués								-320,00 €	

Détail de la TVA		
montant HT	taux TVA	montant TVA
336,64 €	5,50 %	18,52 €
487,76 €	10,00 %	48,78 €

Détail du montant prélevé				
total HT	total TVA	montant TTC	solde antérieur	net prélevé
824,40 €	67,30 €	891,70 €	-320,00 €	571,70 €

1
ORGANISMES PUBLICS : ces rubriques correspondent aux prélèvements obligatoires qui servent notamment à financer des projets d'investissement.

2
TAUX DE TVA : ce taux est fixé à 5.5 % pour la fourniture d'eau potable et 10 % pour la collecte et le traitement des eaux usées.

** A retenir **

Depuis le 01/01/2017 le service des eaux a été confié à VEOLIA

Depuis le 13/10/2019 le service de l'assainissement a été confié à VEOLIA

RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE

Le Référendum d'Initiative Partagée (R.I.P) est mis en œuvre pour la première fois à l'occasion du dépôt d'une proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national d'aéroports de Paris.

Les soutiens seront recueillis sur le site internet dédié www.referendum.interieur.gouv.fr jusqu'au 13 mars 2020.

Il est également possible de déposer un soutien dans les mairies les plus peuplées de chaque canton. Pour Couvron, les mairies concernées les plus proches sont Marle ou Laon.

Pour valider votre soutien, vous devez vous munir de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport et vous devez être inscrit(e) sur les listes électorales. Vous recevrez un récépissé attestant du dépôt de votre soutien.

4,7 millions de citoyens (soit 10 % du corps électoral) doivent apporter leur soutien à la proposition de loi pour que celle-ci soit soumise au vote définitif du Parlement. 1 000 500 soutiens ont été exprimés au 4 décembre 2019.

QU'EST-CE QUE LE RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE ?

Le référendum d'initiative partagée est une procédure qui permet à une proposition de loi, présentée par un cinquième des membres du Parlement, d'être inscrite à l'ordre du jour des assemblées si elle est soutenue par **10 %** des électeurs.

Tout citoyen français inscrit sur les listes électorales peut soutenir la proposition pendant les neuf mois qui suivent l'ouverture du recueil des soutiens. **9 mois**

Si la proposition de loi n'est pas examinée par les deux assemblées dans les six mois, le président de la République la soumet au référendum. **6 mois**

2

Une appli pour rester connecté

Vous disposez sous **Android** ou **iOS** d'une appli vous permettant de disposer d'une grande quantité d'informations directement sur votre mobile

Suivez notamment l'état du réseau en direct !



Vous pouvez télécharger l'application « Enedis à mes côtés » sur les différents stores (App Store et Google Play) à partir de ce QR Code :



ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU



DIGIT@L SERRE

Besoin de formations sur les outils informatiques et d'accompagnement administratif ? Les salles Numériques sont là pour ça.

Ouvertes à tous, les salles numériques offrent un accès libre et gratuit à internet et aux supports informatiques y compris pour la recherche d'emploi et la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation. Des ateliers d'initiation à l'informatique sont également proposés pour les plus curieux !

Les permanences se tiennent à la mairie de Couvron les **mercredis** en **semaines paires** de **9h à 12h**.

CALENDRIER DE COLLECTE 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE



Collecte du Sélectif
(Emballages recyclables - sac jaune)

Collecte des
Ordures Ménagères

Déchetteries
(Marle et Crécy-sur-Serre)

Lundi
en semaine paire

Lundi
en semaine paire

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :
9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Mardi et Jeudi : 14h00 - 18h00
Du 1er Novembre au 31 Mars :
Fermeture à 17h00 - Fermées les jours fériés

6 et 20 Janvier - 3 et 17 Février - 2, 16 et 30 Mars - 13 et 27 Avril
11 et 25 Mai - 8 et 22 Juin - 6 et 20 Juillet - 3, 17 et 31 Août
14 et 28 Septembre - 12 et 26 Octobre - 9 et 23 Novembre - 7 et 21 Décembre

Crécy-sur-Serre : Avenue de la Libération - 03 23 80 26 79
Marle : Route de Montcornet - 03 23 21 67 30

A vos agendas !

JANVIER

- Mercredi 8 - Digit@l Serre
- Jeudi 9 - Club de l'amitié
- Vendredi 10 - Ludothèque
- Vendredi 17 - Vente de tickets de cantine
- Mardi 21 - Cérémonie des vœux
- Mercredi 22 - Digit@l Serre
- Jeudi 23 - Club de l'amitié

FÉVRIER

- Mercredi 5 - Digit@l Serre
- Jeudi 6 - Club de l'amitié
- Vendredi 7 - Vente de tickets de cantine
- Vendredi 14 - Ludothèque
- Mercredi 19 - Digit@l Serre
- Jeudi 20 - Club de l'amitié

MARS

- Mercredi 4 - Digit@l Serre
- Jeudi 5 - Club de l'amitié
- Vendredi 6 - Vente de tickets de cantine
- Vendredi 13 - Ludothèque
- Dimanche 15 - Élections municipales - 1^{er} tour
- Mercredi 18 - Digit@l Serre
- Jeudi 19 - Club de l'amitié
- Dimanche 22 - Élections municipales - 2nd tour

Retrouvez l'agenda en ligne régulièrement actualisé sur

www.couvron.fr

et

www.paysdelaserre.fr

Udaf
de l'Aisne
UNIS POUR LES FAMILLES

Point conseil budget
Dispositif labellisé

De quoi s'agit-il ?

- Un lieu ouvert à tous
- Un expert à votre écoute
- Des conseils gratuits et personnalisés

Pourquoi ?

- Faire face à une situation financière difficile
- Anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle
- Améliorer la gestion de votre budget
- Financer un projet (microcrédit)

Venez à notre rencontre

Contactez nous par mail ou par téléphone pour prendre rendez-vous.

Renseignements :
Email : pcb-udaf02@orange.fr
Tél : 03.23.80.07.33

www.unaf.fr
www.mesquestionsdargent.fr

Logo of the French Republic, Udaf, and the Aisne Department.

LES MERCREDIS RÉCRÉATIFS

Des activités d'éveil et de loisirs sont proposées aux enfants tous les mercredis par la communauté de communes du Pays de la Serre. Les animateurs accueillent vos enfants de 4 à 12 ans dans les locaux de l'école primaire (1^{er} étage). Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants de façon occasionnelle de 7h30 à 18h.



Les tarifs sont les suivants :

Matinée	de 7h30 à 12h	4.50 €
Après-midi	de 13h à 18h	4.50 €
Journée complète avec repas	de 7h30 à 18h	11.00 €
Repas seul		2.00 €

Renseignements et inscriptions auprès de la communauté de communes au 03.23.80.77.22.

Formulaire d'inscription à télécharger sur www.paysdelaserre.fr

VOISINS VIGILANTS

En cette période de fin d'année, il est recommandé à tous de rester vigilants et de contacter vos référents locaux au moindre doute :

Patrick LE RÉZIO - 19 rue des Bois - 06.31.56.51.34
Sébastien FIN - 2 rue de Vivaise - 06.71.47.49.23
Dominique LEBLOND - 7b pl. du Q. Mangin - 06.31.56.64.78
Jean-Claude ARTEIL - 3 rue de Pouilly - 06.28.94.01.94
Philippe MOELLER - 5 rue de Pouilly - 06.07.61.18.09

N'hésitez pas à les contacter pour tout ce qui paraît anormal voire suspect. Grâce à ce réflexe citoyen, nous pouvons agir pour la résolution de la délinquance dans notre commune et par conséquent, garantir la sauvegarde des personnes et des biens.

En cas d'urgence, contactez le 17 sans attendre